



20 juillet 2023

(23-4946)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2018 (S.I. N° 412 DE 2018)
DE L'UNION EUROPÉENNE (TRAITÉ DE MARRAKECH)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2018 (S.I. n° 412 de 2018) de l'Union européenne (Traité de Marrakech)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11053_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le règlement notifié donne effet à la Directive (UE) 2017/1564 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2017 sur certaines utilisations autorisées de certaines œuvres et d'autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés et modifiant la Directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.</p> <p>Le règlement prévoit la reproduction, la communication au public, la distribution, le prêt et la mise à disposition du public de certaines œuvres protégées par le droit d'auteur en format accessible pour les aveugles, les déficients visuels ou les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés, sans l'autorisation des titulaires de droits. Le règlement dispose également que des exemplaires d'œuvres mises à disposition dans des formats accessibles (par exemple, l'écriture en braille, l'impression en grands caractères ou les audiolivres) dans un État membre soient rendus disponibles dans toute l'UE sans l'autorisation préalable des titulaires de droits.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	11 octobre 2018
Autre date	Adoption: 9 octobre 2018

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 mai 2023
Autres renseignements	Voir également IP/N/1/EU/C/12 (Directive UE 2017/1564) et IP/N/1/EU/C/1 (Directive UE 2001/29)
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.